



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 74548

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'information parue dans le « rapport 2001 au Parlement sur l'application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française », selon laquelle son ministère « a pris l'initiative de proposer des classes culture internationales, conjointement avec le ministère des affaires étrangères, afin de permettre à des jeunes Européens de s'initier aux richesses patrimoniales et artistiques de la France, de pratiquer sur le terrain leur connaissance de la langue française et de l'enrichir de vocabulaires et de contenus nouveaux ». Il lui demande quel est à ce jour le nombre de classes culture internationales créées, combien d'élèves y sont accueillis et quel en est le bilan.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre de la culture et de la communication sur le bilan des classes culture internationales organisées conjointement par le ministère de la culture et de la communication et le ministère des affaires étrangères. L'objectif de ces classes est de permettre à de jeunes Européens d'exercer et d'enrichir leur connaissance de la langue française dans le cadre de programmes éducatifs proposés par des établissements culturels. En 2001, à l'occasion de l'année européenne des langues, vingt classes culture internationales ont été créées pouvant recevoir chacune une trentaine de participants. Une vingtaine de classes ont été accueillies à ce jour et ont donné satisfaction aux élèves et aux responsables éducatifs et culturels. En s'appuyant sur ce premier bilan encourageant, les services des deux ministères envisagent de relancer le dispositif mis en oeuvre pour en favoriser le développement.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74548

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1620

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2357